



Un hommage pour impulser une pratique de la Laïcité et de la Citoyenneté.

Le 16 octobre 2020, Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, était assassiné devant son collège. Le 13 octobre 2023, Dominique BERNARD, professeur de français, était lui aussi assassiné dans son lycée. À deux reprises, des professeurs ont été ciblés et assassinés, victimes du terrorisme islamiste.

Le ministère prévoit qu'une minute de silence serait organisée dans chaque collège et dans chaque lycée selon les modalités les plus appropriées à l'organisation locale. Parce qu'ils étaient professeurs, ce nécessaire temps d'hommage solennel de l'institution scolaire doit être accompagné ou précédé de réflexion afin d'impulser une pratique de la citoyenneté et une compréhension de la laïcité. Ainsi les établissements scolaires publics contribueront dans leurs missions à aider chacune et chacun à se construire citoyen.

Au-delà de l'hommage rendu à Samuel PATY et Dominique BERNARD, leurs collègues doivent viser à faire connaître leur action pour faire comprendre le sens et la nécessité d'un enseignement à la liberté pour développer l'autonomie de jugement pour l'émancipation de toutes et tous. La Laïcité c'est la liberté de conscience indissociable de la liberté d'expression. La laïcité dans l'École publique a la précieuse mission fondatrice et fondamentale d'instruire et d'éduquer les futurs citoyens, afin qu'ils soient maîtres de leur destin.

La citoyenneté, l'égalité des sexes, la mixité sociale, l'être ensemble entre citoyens en devenir, dans ce contexte de crise, constituent des défis, des enjeux de société pour l'École publique et l'avenir de la République. Les missions dévolues à l'École publique laïque, l'éducation à la citoyenneté, l'éveil au sens critique, à la lucidité et la responsabilité de soi, constituent, pour l'Éducation nationale, les valeurs cardinales de l'acte éducatif de transmission des idéaux de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qu'enseignaient Samuel PATY et Dominique BERNARD.

Eddy Khaldi



Sommaire :

- **Un hommage pour impulser une pratique de la Laïcité et de la Citoyenneté.** (Édito)
- **Un infiltré au ministère au service du cléricalisme** (Page 2-3)
- **Robert BADINTER au Panthéon** (Page 4)
- **Municipales : l'ANDEV lance un appel pour un nouvel âge des projets éducatifs de territoire** (Page 5)
- **Qui sont les enseignants ? Comment se voient-ils ? Qu'enseignent-ils ? (DEPP et Talis)** (Page 6-7)
- **Enseignants : la France en queue de peloton selon (Talis)** (Page 8)
- **Qui veut encore être enseignant ? Le CNESCO pose la question** (Page 9)
- **Quel rôle pour les RASED dans la prévention de la grande difficulté scolaire ?** (Page 10)
- **Numérique : le ministère fait évoluer sa stratégie** (Page 11-12)

Attention : Les titres soulignés et la plupart des images sont des liens vers une page internet ou vers un document. N'hésitez pas à cliquer sur ces éléments d'information.



**COLLECTIF
LAÏQUE
NATIONAL**

COMMUNIQUÉ :

Un infiltré au ministère au service du cléricalisme.

Guillaume Prévost, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique depuis le 1^{er} septembre 2025, fut quelques années sous-directeur de la vie scolaire au ministère de l'Éducation nationale. N'était-ce pas là le bon endroit pour préparer son mandat auprès de l'Église et amplifier la concurrence avec le service public d'éducation ?

Dès ses premières interventions publiques, le nouveau Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique (S.G.E.C) a développé une « vision chrétienne de la sexualité », dans la droite ligne de la « Manif pour Tous » : le mariage est voulu par Dieu comme l'union d'un homme et d'une femme, en vue de la procréation.

C'est le contraire de « l'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle » (**EVARS**) instaurée par les programmes nationaux. Le S.G.E.C est pourtant bien placé pour connaître le principe de base de la loi DEBRÉ régissant les établissements privés sous contrat dont 96% des élèves relèvent de l'enseignement catholique : les programmes enseignés doivent y être les mêmes que dans les établissements publics.

L'Église catholique est d'ailleurs fort mal placée en la matière, vu les diverses affaires de violences, physiques et sexuelles, dans ses établissements, que l'affaire Bétharram a révélées.

Directeur de la
publication :
Eddy KHALDI

Rédactrice en
chef :
Martine DELDEM

Mise en page
rédactionnelle :
Pierre MIMRAN



Non content de cette première attaque, le S.G.E.C a également revendiqué qu'un enseignant puisse faire une prière en début de cours, au nom du « projet d'éducation catholique ». Or cette activité explicitement prosélyte contrevient à l'obligation de neutralité des enseignants inscrite dans le Code de l'Éducation, et ne peut se dérouler sur le temps scolaire.

Le Collectif rappelle que l'État ne passe contrat qu'avec des établissements, non avec un « réseau », encore moins un culte. L'Église et son représentant, le S.G.E.C, n'ont donc aucun droit de regard sur les dispositions législatives et réglementaires en matière de programmes, sauf à mettre en péril la laïcité scolaire.

Le Collectif demande au ministère de l'Éducation nationale de contrôler que le programme EVARS est mis en place dans les établissements sous contrat et de leur rappeler l'illégalité des prières sur le temps d'enseignement.

Renforcer les particularismes de l'enseignement catholique relève en outre d'une stratégie de conquête du marché éducatif, contraire à l'objectif de mixité sociale, et contribue au démantèlement de l'Éducation nationale. Mais n'était-ce pas la logique inévitable de la loi DEBRÉ ?

En ce 120^e anniversaire de la loi de 1905, le Collectif dénonce ce remariage de l'Église et de l'État, qui ouvre une brèche institutionnelle fondamentale dans les institutions de la République en transgressant les lois scolaires.

Fait à Paris, le 7 octobre 2025

LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

Agir pour la Laïcité et les valeurs républicains	Grande Loge Féminine de France
Association de défense des laïques (AD3L)	Grande Loge Mixte Universelle
Association des Libres Penseurs de France	Laïcité 18
Association Européenne de la Pensée Libre (A.E.P.L.)	Laïcité 40
Association Laïcité-Liberté	Laïcité et Féminisme
Association Libres MarianneS	Ligue du Droit International des Femmes (la) - (L.D.I.F.)
Cercle Ferdinand Buisson	Lumières Laïques Cercle Maurice Allard
Comité - Laïcité - République	Observatoire de la Laïcité de Provence (OLPA)
Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL76	Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis (OLSD)
Egalité, Laïcité, Europe - EGALE	Regards de Femmes
Fédération Française du Droit Humain (FFDH)	Union des Familles Laïques - (U.F.A.L.)
Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (D.D.E.N.)	Unité Laïque
Femmes Contre les Intégrismes - FCI	Vigilance Collèges Lycées
Grand Orient de France	Vigilance Universités
Grand Orient Latino Américain	

Entrée de Robert BADINTER au Panthéon.

Jeudi 9 octobre 2025 Robert BADINTER entrait au Panthéon, le Président Patrick PICARD de l'Union du Cher nous transmet le texte de Jean Yves CIRIER militant du Conseil d'administration de l'Union du Cher. Merci à lui, sans oublier Élisabeth que notre Fédération apprécie pour ses engagements pour la Laïcité.

Aujourd'hui, nous nous rassemblerons ou serons unis par la pensée pour honorer un homme dont le nom est synonyme de justice, de liberté et de dignité humaine : Robert Badinter.

En ce jour mémorable, nous célébrons non seulement son parcours exceptionnel, mais aussi l'impact indélébile qu'il a eu sur notre société.

Avocat, homme politique, et ardent défenseur des Droits de l'Homme, Robert Badinter a consacré sa vie à la lutte contre la peine de mort, un combat qui a marqué notre époque.

Grâce à son engagement inébranlable, il a non seulement contribué à abolir cette pratique inhumaine en France, mais il a également ouvert la voie à une réflexion profonde sur la valeur de la vie humaine et la nécessité de réformer notre système judiciaire.

Son discours devant l'Assemblée nationale en 1981, où il a plaidé avec passion pour l'abolition de la peine capitale, résonne encore dans nos cœurs et nos esprits.

Avec des mots puissants et un élan de conviction, il a su convaincre ses pairs et la nation toute entière que la justice doit être synonyme de compassion et de respect.

Mais Robert Badinter n'est pas seulement un symbole de la lutte contre la peine de mort. Il est aussi un champion des droits fondamentaux, un défenseur de la démocratie et un intellectuel engagé.

Son œuvre, riche et variée, nous rappelle que la justice ne se limite pas aux tribunaux, mais qu'elle se construit chaque



jour dans nos actions, nos choix et notre volonté d'agir pour le bien commun.

En entrant au Panthéon, Robert Badinter a rejoint les grandes figures de l'histoire de France.

Son nom s'inscrit aux côtés de ceux qui ont façonné notre pays, qui ont défendu des valeurs essentielles et qui ont œuvré pour un avenir meilleur.

Son héritage perdurera, inspirant les générations futures à poursuivre son combat pour la justice et l'égalité.

Aujourd'hui, nous célébrons un homme, mais nous célébrons aussi une idée : celle que chaque voix compte, que chaque acte de courage peut changer le cours de l'histoire.

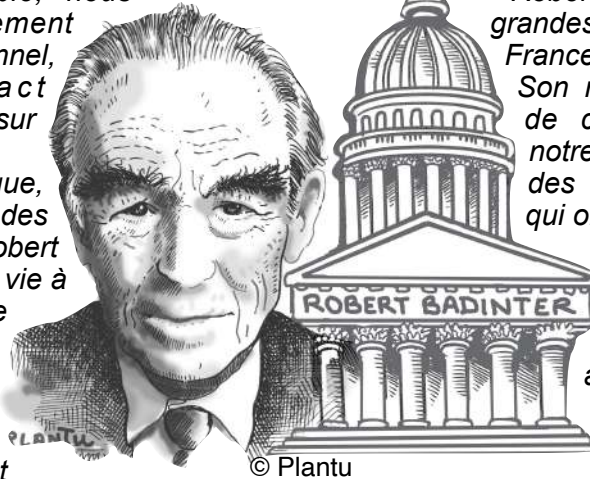
Que l'entrée de Robert Badinter au Panthéon soit un appel à poursuivre son œuvre, à défendre les droits de chacun et à faire en sorte que la justice soit véritablement au service de tous.

Merci, Robert Badinter, pour votre engagement, votre détermination et votre humanité. Vous êtes une lumière qui continuera d'éclairer notre chemin.

Cette célébration à venir me fait penser à cet homme qui cherchait en permanence-avec élégance et ironie- le meilleur de l'homme même dans le pire.

Il nous manque déjà beaucoup !

Jean Yves CIRIER, DDEN membre du C.A de l'Union du CHER



© Plantu

Municipales : l'ANDEV lance un appel pour un nouvel âge des projets éducatifs de territoire

"Nous appelons les candidats aux élections municipales" à inscrire **"l'éducation, la jeunesse et la petite enfance au cœur de leur projet politique"**. L'ANDEV, l'**Association Nationale des Directeurs cadres de l'Éducation des VILLES et des collectivités territoriales**, lance cet appel qu'elle a présenté à la presse le 3 octobre, sa première prise de position publique depuis "l'appel de Bobigny" en 2010. L'instabilité politique, les contraintes budgétaires et la situation démographique lui font craindre que le financement des politiques éducatives ne soit pas sanctuarisé.



La situation est telle que "personne ne peut plus faire seul" et répondre aux problèmes que posent les inégalités, l'inclusion, créer des passerelles entre accueils de la petite enfance, école, collège, lycée, traiter la question du bâti scolaire, former les jeunes "au numérique citoyen et responsable"... Les fonctionnaires territoriaux plaident donc pour "un changement de paradigme". Il ne s'agit pas seulement de "réaffirmer" l'intérêt des PEDT (projets éducatifs de territoire), mais de promouvoir leur co-construction et leur suivi par des "conseils locaux" nettement plus larges que les "conseils d'école", et qui évitent que l'Éducation nationale soit à la manœuvre avec sa logique propre, "autocentrée". La présidente de l'ANDEV ajoute : "Ca se fait déjà, dans un grand nombre de territoires, nous voyons les IEN donner l'impulsion pour que les projets des écoles s'inscrivent dans une logique globale, de mise en cohérence des acteurs. Mais on attend des recteurs, des DASEN, qu'ils en posent le principe et qu'ils prévoient pour les enseignants des temps dédiés à ces rencontres."

Pour l'ANDEV, "élaborer et/ou animer un projet éducatif partagé" pour les 0-25 ans est la première des priorités. Deuxième axe de l'appel, "construire une alliance éducative avec les parents", notamment en développant des "lieux d'accueil enfants - parents" et "reconnaître leur potentiel éducatif". Troisième axe, "une éducation 100% inclusive". Viennent ensuite "lutter contre les inégalités" et favoriser la mixité sociale et scolaire, "agir pour un service public éducatif durable, équitable et responsable", "impliquer et valoriser les enfants et les jeunes" pour tous les projets qui les concernent, "intégrer les enjeux de santé et sport dans les PEDT".

Qui sont les enseignants ? Comment se voient-ils ? Qu'enseignent-ils ? (DEPP et TALIS)

Le service statistique de l'Éducation nationale publie trois documents qui permettent de tracer un portrait des enseignants. Voici quelques données extraites du **"Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025"**

En ce qui concerne l'enseignement public, aux 54.088 enseignants non titulaires s'ajoutent 694.382 titulaires. Dans le premier degré, la DEPP (Direction de l'Évaluation et de la Prospective) compte 302.092 femmes (85%) qui ont en moyenne près de 44 ans et 55 418 hommes qui sont un peu plus âgés (45 ans et demi). Dans le second degré, toujours parmi les titulaires, la DEPP compte 229 347 femmes (58%) qui ont en moyenne 44 ans et 163.111 hommes qui ont en moyenne 45 ans et demi. La proportion des femmes est également nettement plus importante que celle des hommes parmi les non-titulaires (58%) et parmi les étudiants en pré-professionnalisation (5.011 femmes, 769 hommes).

La répartition par disciplines est également genrée, on compte par exemple 79% de femmes parmi les professeurs de lettres, mais seulement 44% de professeures de mathématiques.

Seuls 28% des enseignants du public ont souscrit au moins une part de Pacte, contre près de 39% dans le privé sous contrat. Ils sont en revanche plus nombreux dans le public à toucher des IMP (indemnités pour missions particulières), un peu plus de 26% contre 15% dans le privé.

Les démissions et ruptures conventionnelles augmentent. Elles ne concernaient que 0,5% des enseignants fonctionnaires (enseignement public) en 2008-2009, 2% en 2017-18, 3,4% en 2023-24 (4,2% dans le 1er degré, 2,7% dans le 2nd degré) avec un pic à plus de 4% en 21-22. Alors qu'entre 2014 et 2017, les démissionnaires étaient, à plus de 50% des stagiaires, les départs volontaires sont actuellement, à 60%, le fait de titulaires ayant au moins 5 ans d'ancienneté.

(À noter encore que la DEPP compte 134 775 AESH, des femmes à 94%, pour 85 326 ETP, soit des temps partiels à 63%) Elles (et ils) ont en moyenne 45 ans et demi et touchent un salaire net de 1 030€.)

En ce qui concerne leur perception du métier d'enseignant, la DEPP publie "les premiers résultats de l'enquête internationale TALIS 2024" (Teaching and Learning International Survey) de l'OCDE. La France a en effet participé à la quatrième édition de cette enquête aux côtés de 54 pays dont 22 de l'Union européenne.

En France, huit enseignants sur dix "estiment que, dans l'ensemble, leur travail leur donne satisfaction". Pourtant, les points négatifs sont nombreux. "Au collège, les proportions d'enseignants qui se sentent valorisés par les élèves (55%) et les parents (45%) sont les plus faibles au niveau international", même si les enseignants exerçant en éducation prioritaire "se

sentent davantage valorisés par les parents que leurs collègues exerçant hors éducation prioritaire.

La proportion d'enseignants estimant que leur travail nuit à leur santé mentale et physique a diminué mais elle reste supérieure à la moyenne UE. Ils sont les plus nombreux, au niveau international à "devoir mettre en œuvre des initiatives de changement sans les ressources nécessaires". Seuls 25% déclarent être satisfaits de leur rémunération, une proportion inférieure de 10 points à la moyenne UE au collège et parmi les plus basses à l'école élémentaire. La proportion de ceux qui regrettent d'avoir décidé de devenir enseignant.e.s est passé de 7 à 12% entre 2018 et 2024, ceux qui, si c'était à refaire", choisiraient à nouveau ce métier est passé de 75% à 66%. Ils sont quelques 6 sur 10 à estimer que la non-pertinence de l'offre " constitue un obstacle à leur participation à des activités de formation continue – taux parmi les plus élevés au niveau international".

L'enquête TALIS **porte aussi sur les pratiques d'enseignement.** En France comme pour leurs homologues à l'international, "les pratiques d'enseignement explicite font partie des pratiques pédagogiques les plus fréquemment mises en œuvre par les enseignants". En revanche, ils sont moins nombreux lorsqu'il s'agit des pratiques d'activation cognitive et de développement de l'esprit critique. "Ils sont par exemple 38% au collège et 30% à l'école élémentaire à déclarer proposer fréquemment aux élèves des tâches pour lesquelles il n'y a pas de solution évidente, ce qui place la France en dessous de la moyenne UE au collège (44%). Ces taux sont toutefois en hausse en France par rapport à 2018 (+ 12 points au collège et + 10 points à l'école élémentaire) (...). La proportion d'enseignants qui déclarent utiliser fréquemment des évaluations sommatives (...) est parmi les plus importantes au niveau européen", alors qu'elle est "en deçà de la moyenne UE" en ce qui concerne les évaluations formatives.

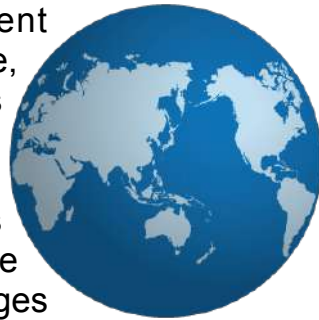
Par ailleurs, "la France présente la plus forte proportion d'enseignants rapportant que plus de 10% de leurs élèves sont en difficulté sur le plan scolaire". Elle a un taux parmi les plus faibles d'enseignants déclarant se sentir "capables de réduire les écarts de résultats entre les élèves" et de "motiver les élèves qui s'intéressent peu au travail scolaire", mais, point positif, "la France se caractérise par l'une des proportions les plus élevées au niveau international d'enseignants considérant que l'intelligence peut progresser".

En ce qui concerne la discipline au collège, "les enseignants rapportent un climat de classe similaire (en matière de bruit perturbateur, désordre, mise au travail des élèves et perte de temps) à celui observé en moyenne au niveau européen".

Pour ce qui est du recours aux ressources et outils numériques, "la France occupe la ou les dernières places au niveau international", il en va de même pour l'utilisation de l'intelligence artificielle et pour la collaboration entre collègues.

Enseignants : la France en queue de peloton selon (Talis)

L'OCDE vient de publier son rapport TALIS sur les enseignants. La France est un des pays de l'OCDE où l'âge moyen des enseignants de collège a diminué depuis 2018, mais la pyramide des âges est assez proche de la moyenne. L'enseignement est une seconde carrière, après au moins 6 ans d'ancienneté dans une autre profession. C'est le cas pour quelque 15% des enseignants en France notamment dans les collèges <https://www.oecd.org/fr.html> es.



Également en moyenne OCDE, quelque 20% des enseignants disent travailler dans un collège où la pénurie d'enseignants empêche que l'enseignement soit de qualité. En France, c'est moins l'absence d'enseignants que le fait que trop d'entre eux ne soient pas qualifiés qui place le pays un peu en dessous de la moyenne.

En France, près de 80% des enseignants déclarent que plus de 10% des élèves n'ont pas pour langue maternelle la langue officielle (le 3ème score le plus haut de l'OCDE), alors que la moyenne est inférieure à 50%.

En ce qui concerne l'utilisation de l'intelligence artificielle, la France est dernière alors que quelque 90% des enseignants aux Émirats arabes unis et au Vietnam l'utilisent pour préparer leurs cours.

La France est un peu au-dessus de la moyenne en ce qui concerne le pourcentage d'enseignants qui doivent intervenir pour calmer des élèves perturbateurs. Elle est proche de la moyenne (mais en nette augmentation

par rapport à 2018) pour ce qui est du pourcentage d'enseignants qui se disent stressés par l'exercice de leur profession. Elle est en revanche bonne dernière pour ce qui est de la balance avantages/ inconvénients de cette profession : seuls un peu plus de 50% des enseignants estiment qu'elle est positive, contre 90% en Islande.

Quelque 20% des enseignants disent qu'ils doivent faire face à du bruit et du chahut dans leurs classes. La France est dernière quand on demande aux enseignants s'ils ont bénéficié de formation continue pour ce qui est de la gestion de l'attitude des élèves, de l'enseignement dans un environnement multiculturel, ou de l'utilisation de l'intelligence artificielle.

C'est au Vietnam que les enseignants pensent le plus qu'ils peuvent influencer sur les choix politiques en matière d'éducation, et c'est en France qu'ils sont parmi les moins nombreux. Mais globalement, depuis 2018, en moyenne OCDE, cette moyenne baisse, Shanghai faisant exception. Et pourtant, l'autonomie des enseignants est nettement corrélée à leur confiance en leur capacité à gérer leur classe.

Le temps consacré au travail collaboratif augmente dans presque tous les pays. En moyenne, les enseignants estiment à 3h/semaine les échanges avec leurs collègues, et cela contribue à améliorer leurs résultats.

À noter encore que la France est la dernière si on considère le pourcentage des enseignants qui estiment que leur profession est valorisée par la société.

Qui veut encore être enseignant ? Le CNESCO pose la question

Le CNESCO a lancé le 8 octobre une conférence de comparaisons internationales sur le métier d'enseignant, dont les temps forts seront, les webinaires et ateliers organisés du 3 au 6 novembre. Le "**Centre National d'Étude des systèmes SCOLaires**" a présenté à la presse les principaux résultats d'une enquête à laquelle ont répondu 1 101 étudiants de L3. Même si 62% des étudiants qui ont renseigné le questionnaire envisagent de passer un concours de recrutement d'enseignants, il en ressort qu'on est passé d'une crise des recrutements, marquée par une inadéquation entre le nombre de postes offerts et le nombre de candidats à une crise d'attractivité, c'est-à-dire une baisse du nombre des candidats et une augmentation du nombre des démissions, des demandes de disponibilité, de détachement...

Cette baisse n'est pas générale, on compte moins d'un candidat pour un poste au CRPE à Créteil, mais six pour un dans l'académie de Rennes, un ou deux au CAPES en mathématiques ou lettres contre sept en philosophie. 41% de ceux qui envisagent de se présenter au CRPE y pensent depuis qu'ils sont à l'école élémentaire, ce n'est le cas que de 11% de ceux qui envisagent un concours du 2nd degré, alors qu'ils sont 29%, toujours pour le second degré, à l'envisager depuis qu'ils sont lycéens. Mais seule une moitié de ceux qui envisagent ce métier pensent y faire toute une carrière, un quart ne se prononce pas, un autre quart sait qu'il fera (ou espère faire) un second métier. Parmi les freins, les salaires insuffisants, le manque de reconnaissance, les conditions de travail, le système d'affectation, mais aussi le sentiment d'avoir affaire à un système opaque, sans appartenance à un collectif.



**Je soutiens les
DDEN**



**Je deviens
DDEN**



**Je veux un DDEN pour
mon école**

Quel rôle pour les RASED dans la prévention de la grande difficulté scolaire ?

"On est en train de disparaître silencieusement." C'est le sentiment des personnels des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), et il s'exprime à l'occasion du 22ème colloque de la FNAME (Fédération Nationale des Associations de Maîtres E)

Quelque 600 de ces enseignants spécialisés dans les aides "à dominante pédagogique", auparavant "maîtres E" étaient réunis depuis le 9 octobre à Roubaix. Ils (elles surtout, en proportion) n'ont pas toujours été autorisé.e.s par leur DASEN à s'absenter pour ces trois journées marquées par les exposés de chercheurs renommés, et ont donc pris des congés sans solde pour bénéficier de ces moments de formation continue que l'institution n'organise pas.

Ils voient leur nombre diminuer depuis 2008, dans tel département où l'on comptait une trentaine d'enseignants spécialisés en "aides relationnelles", il n'y en a plus que deux. Ils (et elles) s'inquiètent aussi du rôle qu'auront à jouer les RASED dans les PAS (pôles d'appui à la scolarité) qui se mettent en place, souvent sans qu'ils soient consultés alors qu'ils ont évidemment un rôle à jouer dans la prévention des difficultés des élèves dont les troubles s'enkystent tandis que se multiplient les dossiers déposés auprès des MDPH. Ici ou là, on leur demande de ne plus intervenir auprès des élèves, mais uniquement auprès des enseignants mis en difficulté, et donc de jouer un rôle de conseillers pédagogiques. Les dispositifs et les "référents" se multiplient et s'empilent, sans cohérence...

Une journée a été marquée par les interventions de Stanislas Morel (Sorbonne Paris-Nord), de Grégoire Borst (Paris Cité et LaPsyDE), d'Arnaud Roy et Vincent Lodenos (CHU de Nantes). Ces deux derniers ont montré comment on était passé du "tout psychologique" au "tout neuronal", alors que nous n'avons pas de marqueur biologique pour de nombreux symptômes, ce qui amène trop rapidement à faire d'un trouble un syndrome, à identifier un enfant à sa difficulté, "je suis TDAH" (Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité). Avant eux, S. Morel avait invité à "mettre en perspective" les apports des sciences cognitives, sans occulter les nombreuses controverses qui traversent "un milieu très riche". Grégoire Borst oppose la réussite scolaire telle que la mesure PISA, pour laquelle le QI est un excellent prédicteur, et la réussite d'une éducation qui produit des adultes en bonne santé selon la définition de l'OMS. Se donner une telle finalité nécessite de travailler sur les capacités d'autorégulation, sur les compétences psychosociales, dans un contexte non stressant. Et il souligne le poids du contexte social qui influe très tôt sur les possibilités de développement de l'enfant. La lutte contre les inégalités sociales est essentielle.



Numérique : le ministère fait évoluer sa stratégie

Le ministère de l'Éducation nationale prévoit de mettre à jour sa "stratégie du numérique pour l'éducation". En voici les grandes lignes : il s'agit notamment d'une prise en compte de l'intelligence artificielle, de "maintenir une offre numérique libre et souveraine", et d'éditer "un catalogue ministériel" de l'offre de ressources numériques éducatives... "Avec près de 500 entreprises, 10 000 salariés et un chiffre d'affaires avoisinant le milliard d'euros, les éditeurs et les entreprises de l'EdTech proposent de nombreuses ressources", mais "l'impact du numérique sur l'apprentissage est très variable selon le contexte, les objectifs à atteindre, ou encore l'accompagnement. L'usage du numérique doit donc être maîtrisé, c'est-à-dire mobilisé lorsque sa plus-value est avérée."

C'est ainsi que "l'usage de l'IA est autorisé en éducation dès lors qu'il respecte le cadre défini. Ce cadre s'accompagne d'un plan de formation des enseignants pour un développement maîtrisé des usages de l'IA en éducation. Des ressources sont d'ores et déjà proposées, comme l'initiative AI4Teachers et son Mooc ou les modules disponibles dans la plateforme Magistère. Ce cadre évoluera en fonction des pratiques et de l'évolution des solutions technologiques (...). En ce qui concerne les besoins à venir en intelligence artificielle, l'infrastructure dont le ministère se dote doit être cohérente avec ses ambitions et en mesure de porter les objectifs de la stratégie. Dans ce cadre, la disponibilité des moyens de calculs lié à l'intelligence artificielle devra croître proportionnellement avec les besoins liés à l'innovation et la mise en production."

La stratégie distingue les "communs numériques éducatifs" définis comme des "ressources publiques et/ou privées libres, partagées et pérennes", qu'il convient de valoriser, et les "ressources numériques éducatives innovantes développées et proposées par les acteurs privés de l'EdTech" auxquelles il convient de "faciliter l'accès et l'usage par les enseignants. D'ici le premier trimestre 2026 un nouveau catalogue numérique contribuera à améliorer la visibilité des ressources numériques éducatives qualifiées par le ministère. Il est essentiel de permettre aux enseignants et aux autres personnels de l'éducation de pouvoir bénéficier localement, depuis leur territoire, de soutien, d'échanges, de retours d'expériences, grâce aux communautés apprenantes, mais aussi de l'accompagnement entre pairs pour mieux appréhender les possibilités du numérique."

Autre sujet de préoccupation, "l'organisation de la conception des outils et services en ligne regroupés sur le portail national 'Scolarité services' mobilisent très souvent plusieurs équipes au ministère" ce qui "est une source de complexité. De même, de nombreuses applications dites 'nationales' sont encore installées autant de fois qu'il y a d'académies, dans des centres informatiques obsolètes. Les outils nationaux de gestion et d'administration des établissements doivent alléger la charge administrative, grâce à l'interopérabilité qui évite les ressaisies d'informations déjà présentes dans les systèmes d'information (...). Cette cible du 'zéro ressaisie' de données doit être atteinte en 2027. L'orientation 'dites-le-nous une fois' reste à généraliser pour simplifier également la relation parents-école."

Reste aussi à installer "la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) des 2 300 informaticiens œuvrant pour le ministère" afin de "relever le défi de la modernisation du système d'information".

Qui est Édouard GEFFRAY, le nouveau ministre de l'Éducation nationale ?

Ce haut fonctionnaire âgé de 47 ans succède à Élisabeth Borne à la tête d'un ministère ayant déjà vu défiler les ministres. Édouard Geffray était auparavant directeur de l'enseignement scolaire.

Les enseignants et personnels de l'Éducation nationale, qui ne cessent de pester contre l'instabilité chronique de leur ministère, en sont encore pour leurs frais. Car, ce dimanche soir, un nouveau ministre a été nommé par Sébastien LECORNU : Édouard Geffray.

Agé de 47 ans, ce technicien inconnu du grand public succède à Élisabeth Borne. Il devient le septième [ministre de l'Éducation](#) en poste depuis la réélection d'[Emmanuel Macron](#) en 2022 (après NDIAYE, ATTAL, OUDÉA-CASTÉRA, BELLOUBET, GÉNETET ET BORNE) !

Même s'il n'a pas d'expérience politique à faire valoir, le choix d'Édouard GEFFRAY, haut fonctionnaire diplômé de l'ENA, ne doit rien au hasard : il était [Directeur Général de l'Enseignement SCOLAIRE](#) (DGESCO) pendant cinq ans jusqu'en 2024. Nommé par Jean-Michel BLANQUER, il était alors en charge de la mise en œuvre des programmes d'enseignement des écoles, collèges et lycées, notamment dans le cadre de la réforme contestée du baccalauréat.

